

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/131

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 5 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, agent responsable du service financier communal,
 Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre la décision modificative ci-après au niveau du budget primitif principal de 2019 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2019			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
739223	Fonds de péréquation des ressources communales	01	-55.650,00 €
739212	Reversement Dotation de Solidarité Communautaire	01	33.900,00 €
61521	Entretien et réparations de terrains	01	20.000,00 €
6161	Assurance multirisques	01	14.100,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	01	7.650,00 €
615231	Entretien de voiries	01	15.000,00 €
637	Autres impôts, taxes...	01	11.000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	01	9.000,00 €
64731	Allocations de chômage	01	-5.000,00 €
657362	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	01	-5.000,00 €
TOTAL			45.000,00 €

RECETTES 2019			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
7021	Ventes de récoltes	01	966,73 €
70671	Frais de ramassage scolaire	01	1.500,00 €
70876	Remboursement de frais par la CASC	01	3.175,40 €
73212	Dotation de Solidarité Communautaire	01	28.802,00 €
73224	Fonds de péréquation Taxe Additionnelle	01	37.693,57 €
74124	Dotation d'Intercommunalité	01	-33.600,00 €
74712	Emplois d'avenir	01	2.500,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	01	3.550,00 €
7488	Autres attributions et participations	01	412,30 €
TOTAL			45.000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2019			
Article	Opération - Désignation	Fonction	Crédits
2031	178 – Réhabilitation secteur ancien collège Cressot	01	5.026,80 €
2128	122 – Aménagement espaces divers	01	11.437,80 €
21311	76 – Travaux divers bâtiments communaux	01	40.889,20 €
21312	156 – Travaux bâtiments scolaires	01	3.222,00 €
21318	76 – Travaux divers bâtiments communaux	01	15.456,96 €
21318	133 – Travaux bâtiments affectés aux sports	01	3.480,62 €
2138	133 – Travaux bâtiments affectés aux sports	01	1.170,00 €
2152	122 – Aménagement espaces divers	01	9.851,40 €
2152	202 – Requalification rue de la Gare	01	2.328,00 €
21531	198 – Maison du temps libre et école maternelle Rech	01	3.870,23 €
21534	76 – Travaux divers bâtiments communaux	01	2.586,24 €
21534	122 – Aménagement espaces divers	01	11.847,00 €
21534	152 – Gros travaux voiries et places	01	1.235,52 €
21538	198 – Maison du temps libre et école maternelle Rech	01	438,55 €
21538	204 – Matériel de vidéoprotection	01	-7.119,86 €
2158	122 – Aménagement espaces divers	01	10.650,20 €
2158	204 – Matériel de vidéoprotection	01	7.119,86 €
2188	198 – Maison du temps libre et école maternelle Rech	01	3.585,96 €
2313	76 – Travaux divers bâtiments communaux	01	-58.932,40 €
2313	133 – Travaux bâtiments affectés aux sports	01	-4.650,62 €
2313	156 – Travaux bâtiments scolaires	01	-3.222,00 €
2313	198 – Maison du temps libre et école maternelle Rech	01	-7.894,74 €
2315	122 – Aménagement espaces divers	01	-43.786,40 €
2315	152 – Gros travaux voiries et places	01	-1.235,52 €
2315	178 – Réhabilitation secteur ancien collège Cressot	01	-5.026,80 €
2315	202 – Requalification rue de la Gare	01	-2.328,00 €
2188	197 – Matériel et mobilier pour divers services	01	24.200,00 €
TOTAL			24.200,00 €

RECETTES 2019			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
10222	F.C.T.V.A.	01	4.200,00 €
1342	Amendes de police	01	20.000,00 €
TOTAL			24.200,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT